

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2024

QUESTIONS ORALES

Après l'examen des dossiers soumis à l'ordre du jour, le Maire informe le Conseil municipal que le groupe Alternative Fouesnant a, par courriel reçu en Mairie le 7 décembre 2024, adressé une liste de questions, conformément à l'article 2 du règlement intérieur du Conseil municipal.

Le libellé de ces questions et les éléments de réponse sont les suivants :

1/ Conseil municipal des jeunes

Lors du conseil municipal de juin 2024, nous vous avons interrogé sur le fonctionnement du conseil municipal des jeunes. Vous aviez indiqué qu'il se réunirait à l'automne.

Pour rappel, les jeunes conseillers ont été investis en mai 2022 pour une durée de 2 ans. Leur mandat a donc pris fin, et de nouvelles élections auraient dû avoir lieu.

a) A quelle date auront lieu les prochaines élections de ces jeunes conseillers ? Ce conseil devait se réunir 2 à 3 fois par an.

b) D'après le site internet de la ville, la dernière réunion remonterait au 8 avril 2023. La seule action connue concerne la plantation de 30 pommiers et la présence des jeunes élus aux cérémonies de commémoration.

La mission confiée à l'adjoint à la jeunesse, M. Maxime SIMON, et à Cindy BACCON, déléguée aux questions relatives à l'enfance, s'est-elle réduite à cette seule action ?

Dans le cas contraire, pouvez-vous nous informer des réalisations effectuées ?

c) Vous avez refusé d'y associer l'opposition. Nous renouvelons notre demande d'être représentés par un de nos membres aux réunions de Conseil des jeunes. Etes-vous prêt à l'accepter cette fois-ci ?

⌘ Je vous accorde que nous n'avons pas fait vivre le conseil municipal des jeunes comme il aurait dû le faire.

Il n'a pas fonctionné comme nous aurions pu l'imaginer.

Il ne faut pas changer les jeunes élus en place mais prolonger leur mandat et je vais vous proposer un programme pour 2025.

2/ Loi EGALIM

Le 15 février 2024, nous vous avons interrogé sur le respect de la loi EGALIM qui permet une meilleure rémunération des agriculteurs. Mais suite à la cyberattaque, vous ne pouviez répondre.

Une nouvelle fois, nous revenons vers vous pour savoir si la ville de Fouesnant a modifié ces achats car le dernier marché d'appel consacrait seulement 9 % du budget aux denrées issues de l'agriculture biologique.

Nous vous redemandons de nous préciser comment se décompose à Fouesnant : le prix du repas, la répartition des denrées alimentaires suivant les critères de la loi EGALIM.

➤ **Pour simplifier les commandes, les relations avec les fournisseurs et la saisie comptable, il a été décidé de réduire le nombre de lots en comptant sur des groupements de fournisseurs régionaux. Cependant, ce système d'allotissement ne répond pas à l'ensemble de nos besoins et par conséquent, le marché de denrées alimentaires doit être relancé en 2025 pour tenter d'ouvrir davantage aux petits producteurs, qui, nous l'espérons, y répondront.**

Le prix d'un repas avec les amortissements du bâtiment avoisine les 7 €. Le repas est accessible aux familles pour un prix situé entre 2.62 € et 3.35 €. La part dédiée aux achats de denrées est en moyenne de 2,26 € par repas « vendu ».

3/ Plan local d'urbanisme (PLU)

Lors du dernier conseil de septembre 2024, nous vous interrogeons sur l'avancée du Plan Local d'Urbanisme.

Vous affichiez votre confiance pour son arrêt au début du printemps 2025. Un agenda devait être proposé à la commission PLU.

A ce jour, aucune information n'a été communiquée.

Pouvez-vous nous transmettre cet agenda, sinon quand va-t-il être proposé à la commission PLU ?

➤ **Dans l'attente de l'avancement des travaux du SCoT et du PLH, nous avons décalé les études du PLU. Nous en avons profité pour réfléchir à un projet de territoire qui vous sera présenté prochainement. Les travaux de la commission PLU vont reprendre en début d'année. Nous souhaitons arrêter le projet avant l'été prochain, dans le courant du 1^{er} semestre.**

4/ Communes engagées pour l'eau

L'année 2024 aura été marquée par des pollutions récurrentes ayant des conséquences importantes sur le milieu marin (fermeture de plage, interdiction de pêche à pied, perte d'exploitation pour les conchyliculteurs,...)

Nous vous sollicitons pour inscrire la candidature de la commune de Fouesnant au projet Communes engagées pour l'eau porté par l'association Eau et Rivières de Bretagne. Voudrez-vous accéder favorablement à cette demande ? Ci- après le descriptif du projet.

L'association Eau & Rivières de Bretagne porte le projet Communes engagées pour l'eau, cofinancé par l'Union européenne, qui s'adresse au grand public par l'intermédiaire d'actions tissées avec 15 communes volontaires, moyennes et petites. Il s'agira de :

- Poursuivre et amplifier les démarches d'économies d'eau en construisant une culture de la sobriété, y compris en dehors des situations de crise ;
- Repenser l'aménagement du territoire en gérant l'eau à la parcelle et en ralentissant le cycle de l'eau dans le paysage grâce aux solutions fondées sur la nature.

L'action proposée comporte la mise en place de :

- Formation des décideurs afin de développer une culture commune des questions relatives à la gestion quantitative de l'eau et des solutions fondées sur la nature en matière de gestion de l'eau
- Appui au diagnostic initial des bâtiments publics avec outillage méthodologique et solutions alternatives économes
- Rédaction d'un cahier/charte de préconisations avec un objectif de progression
- Communication et sensibilisation auprès du grand public
- Sensibilisation des jeunes sur le temps scolaire et extra-scolaire
- Défi « Familles engagées pour l'eau »
- Expérimentations de « jardins de pluie » afin de mobiliser la population sur les enjeux de désimperméabilisation.

Les candidatures sont ouvertes.

Je vous remercie de vous adresser à la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais qui détient cette compétence.

5/ Cinéma

Lors du conseil municipal du 14 avril 2022, votre majorité a approuvé une estimation globale de l'opération pour un montant de 3 886 057 € HT.

Puis, lors du conseil du 11 avril 2024, vous avez donné le chiffre de 4 422 000 € HT.

Aujourd'hui, vous avancez un nouveau coût à hauteur de 7 millions € HT, et les travaux n'ont pas encore commencé... De plus, plusieurs lots n'ont pas trouvé preneur... Il est donc à craindre un nouveau bond du coût global. Nous dénonçons ces estimations successivement revues à la hausse.

Nous avons annoncé dès le départ que le chiffrage n'était pas sincère, et vous avez continué malgré nos alertes.

Mais nous n'évoquons là que le coût d'investissement.

Nous vous demandons aujourd'hui, de clarifier le budget de fonctionnement en le chiffrant comme vous vous y êtes engagé à plusieurs reprises.

Les estimations présentées lors de divers Conseils municipaux pour le projet cinéma ont suivi l'inflation ainsi que l'évolution de l'indice des prix à la construction (+23% depuis 2020 pour ce dernier).

Il est donc logique que les estimations soient revues à la hausse ; certains postes ont fait l'objet de hausses plus importantes selon la procédure d'appel d'offres qui a également intégré, contrairement à l'estimation initiale, les aménagements extérieurs et le matériel cinématographique pour 500 k€ ; à cela s'ajoute enfin le coût de l'AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) qui porte le montant global du projet à 7 millions d'euros HT , desquels il conviendra de soustraire les subventions attendues pour 1.245 M€

S'agissant du fonctionnement, le prévisionnel qui vous a été communiqué table sur un équilibre d'exploitation dès 80 000 entrées. Il s'agit d'une hypothèse basse (à peine 14 % des entrées) et prudente puisque la moyenne de fréquentation des salles en France est de 17%.

6/ Inauguration de Fort Cigogne

Après plusieurs années de travaux et un coût qui est passé de 3.6 à 6.5 millions d'euros, c'est en grande pompe que votre majorité a inauguré mi-septembre Fort Cigogne. Balade en bateau, restauration sur place et pulls offerts, tout ceci pris en charge par le budget général.

Nous souhaitons donc tout naturellement avoir le coût par poste de cette journée (bateau, restauration et pulls (factures à l'appui).

Avez-vous, conformément à notre demande, mis à disposition du Secours Populaire les 4 pulls qui nous étaient destinés ?

Les pulls ont été achetés pour faire l'objet d'un cadeau individuel offert à tous les participants pour l'inauguration de Fort Cigogne. Si vous ne souhaitez pas les prendre, je vous invite à les remettre vous-même au Secours Populaire. Le tableau des dépenses vous sera remis ultérieurement.

7/ Locations saisonnières, problème de logements

Le phénomène des locations de courte durée s'est accéléré privant les locaux d'habitats disponibles à l'année.

Une loi transpartisane vient d'être votée et permet de nombreux moyens de contrôle et de régulation.

A/ Il est aujourd'hui possible de limiter le nombre maximal de jours de locations touristiques des résidences principales à 90 jours (3 mois)

B/ Les communes peuvent « désigner des zones réservées à la construction de résidences principales ». À condition toutefois, qu'elles soient en zone tendue, ou abritent plus de 20 % de résidences secondaires. C'est le cas de Fouesnant.

C/ La nouvelle réglementation vous autorise à fixer « des quotas de meublés de tourisme », afin de limiter l'essor de ces locations dans la commune et de favoriser l'accès au logement pour les résidents.

D/ Un numéro d'enregistrement est désormais nécessaire pour tous les meublés de tourisme. Une mesure qui vise à faciliter le contrôle des locations de type Airbnb et traquer les fraudeurs.

E/ Pour limiter les fraudes, les propriétaires qui souhaitent louer leur résidence principale sur des plateformes comme Airbnb devront présenter un justificatif de

domicile, contre une attestation sur l'honneur auparavant.

Parmi les 5 mesures citées (A, B, C, D, E), lesquelles pensez-vous mettre en place ?

✎ Comme nous avons pu l'écrire et le commenter dans le Débat d'Orientation Budgétaire, en début de séance ce soir, nous considérons que les effets escomptés par cette mesure de levier fiscal supplémentaire sont encore à mesurer et à identifier (éligibilité des propriétaires, assujettissement des logements à la THLV, dégrèvements possibles, etc.). Nous disposons désormais des dernières évolutions législatives qui nous offrent plusieurs outils que nous activerons au besoin.

8/ Surtaxe résidence secondaire

Cette mesure soutenue par le président du conseil départemental du Finistère permet de surtaxer jusqu'à 60 % la taxe d'habitation des résidences secondaires. D'après une étude menée par la Direction générale des finances publiques et publiée en juin dernier, 1 461 communes en France ont institué cette surtaxe. C'est quatre fois plus que l'année dernière, puisqu'en 2023 on comptait seulement 308 villes à l'appliquer. Une augmentation qui vient souligner l'urgence ressentie par les élus locaux pour lutter contre la crise du logement.

Mais pas à Fouesnant puisque la majorité a décidé de repousser cette possibilité.

Pouvez-vous nous fournir un tableau estimatif des recettes qui auraient pu être perçues si la taxe était votée à hauteur de 20, 30, 40, 50 et 60% ?

✎ Vous avez été destinataires, comme tous les élus dans cette salle, de l'état 1259 en avril dernier.

Vous avez, par conséquent, la possibilité de calculer l'estimation des recettes.